

Séance du 23 Janvier 2024

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

DEPARTEMENT
MOSELLE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de convocation :
15/01/2024



PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIMLING
DU 23 JANVIER 2024

Sous la Présidence de M. Eric HEMMERT, Maire

Le 23 janvier deux mille vingt-quatre, à 18h30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel des séances à la Mairie

Membres présents : Madame BECK Marie-Noëlle, Monsieur BECKRICH Stephan, Monsieur CARRIERE Thierry, Monsieur GABRIEL Didier, Monsieur HEINRICH Roger, Monsieur HEMMERT David, Madame HOELLINGER Anne, Madame HOELLINGER Catherine, Monsieur MOURER Michaël, Monsieur SCHUMACHER Bernard, Madame STEINER Nadine, Monsieur VOGEL Pierre.

Membre(s) absent(s) excusé(s) Monsieur SCHNEIDER Fabien, Monsieur SCHNEIDER Thierry,

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
- PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ARRÊTÉ AU 31/12/2023
Commune et Lotissement
- ETAT DE LA DETTE
- INVESTISSEMENT 2024
 - Travaux Rue du Château d'Eau
 - Acquisition Corps de Ferme
 - Terrain de foot à 5
 - Continuité des investissements 2023-2024 :
 - Modification Aménagement du Jardin du Curé
 - Sentiers d'interprétation du Patrimoine
 - Colombarium – Jardin du souvenir...
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BITCHE
 - Présentation du rapport de la Cour Régionale des Comptes
 - Débats
 - Information sur la décision de Mr Le Maire suite à cette publication
- CHASSE : Litige opposant La Commune et le GFA Loisirs
- Travaux environnement : Elagage, abatage, entretien des fossés et cours d'eau
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024
- DIVERS

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Séance du 23 Janvier 2024

VALIDATION DE L'EXERCICE 2023

2024-01 Objet: **Approbation du compte de gestion de la Commune**
Nomenclature acte : 7.1

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Éric HEMMERT, Le Maire

Après s'être fait présenter les comptes administratifs et budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024-04 Objet: **Approbation du compte de gestion du Lotissement Commune- 32001**
Nomenclature acte : 7.1

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Éric HEMMERT, Le Maire

Après s'être fait présenter les comptes administratifs et budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Séance du 23 Janvier 2024

2024-02 Objet: Approbation du Compte Administratif 2023 –
Commune 32000 Nomenclature acte : 7.1

Sous la présidence de M. Roger HEINRICH, Adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	RESULTAT de CLOTURE de 2023
Investissement	-128 053.38		47 188.5	-80 864.84
Fonctionnement	216 364.93	152 053.38	142 023.65	206 335.20
TOTAL	88 311.55	152 053.38	189 212.19	125 470.36

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

2024-005 Objet: Vote du Compte Administratif 2023- Lotissement
32001 Nomenclature acte : 7.1

Sous la présidence de M. Roger HEINRICH, Adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement 2023 qui s'établit ainsi :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	RESULTAT de CLOTURE de 2023
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	17 241.83	0.00	0.00	17 241.83
TOTAL	17 241.83	0.00	0.00	17 241.83

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Séance du 23 Janvier 2024

INVESTISSEMENTS 2024

2024-007 Objet: Acquisition Immeuble de l'ancien corps de Ferme de la Place BASSAC et Demande de subvention

Dans le cadre du programme d'investissements 2024, Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet établi avec la collaboration du C.A.U.E, d'acquisition de l'ancien Corps de Ferme situé Place de BASSAC sur le ban de la commune.

Il soumet également au Conseil les travaux de mise aux normes du bâtiment (électricité et branchement eau).

Monsieur le Maire explique aussi que nous sollicitons une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40% du montant hors-tax de l'ensemble du projet (acquisition+travaux)

Il soumet au conseil les différents devis qui s'élève à :

	COUT H.T.
PROJET	
Acquisition Immeuble de l'ancien corps de fermer	40 000.00
Travaux de mise aux normes – Raccordement AEP (Eau)	3506.00
Travaux de mise aux normes – Electricité	33015.00
Travaux d'arpentage- honoraires - frais divers d'enregistrement	5000.00
TOTAL	81 521.00

Le plan de financement est le suivant :

Subventions sollicitées	%	€
ETAT - DETR/DSIL	40 %	32608.40
Autofinancement	60 %	48912.60
TOTAL	100 %	81521.00

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition du corps de ferme Place de BASSAC

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : 11

- **APPROUVE** les travaux de mise aux normes et frais d'arpentage et frais divers (honoraires, enregistrement...)

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : 11

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel ;

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : 11

- **CHARGE** Monsieur le Maire de demander les subventions ;

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Séance du 23 Janvier 2024

Une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) par l'Etat est possible, le dossier sera monté et transmis avant le 25 janvier 2024.

L'architecte du CAUE qui est venu voir et évaluer le projet, proposera un projet basique et un projet plus ambitieux. Il conseille déjà de ne pas toucher à l'extérieur du bâtiment. A débattre lors d'un prochain conseil

024-010 Objet: **TRAVAUX CIMETIERE: Jardin du Souvenir et Columbarium**

Dans le cadre du programme d'investissements 2024, Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet établi et discuté en conseil municipal durant l'année 2023, en collaboration avec la Société SARL SCHUMACHER Père et Fils – MONUMENTS FUNERAIRES », concernant les travaux de construction d'un Columbarium et mise en place d'un Jardin du Souvenir.

Il soumet au conseil les différents devis qui s'élève à :

	COUT H.T.
PROJET	
Fourniture et pose d'un jardin du souvenir et Columbarium	16995.05
TOTAL	16995.05

Le plan de financement est le suivant :

Subventions sollicitées	%	€
Autofinancement	100 %	16995.05 HT
TOTAL	100 %	16995.05 HT

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité les travaux de mise en place du Jardin du Souvenir et du Columbarium
- **ADOpte** à l'unanimité le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la totalité des travaux ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Les travaux vont démarrer dans les jours à venir.

TERRAIN DE FOOT A 5

C'est la Commune d'Erching qui s'occupe du projet et des demandes de subventions. Le coût sera partagé entre les communes d'Erching, Rimling, Obergailbach ainsi que le SIVU de la Bickenalbe. Il s'élèvera aux alentours de 10 000€ à 15 000€.

Le coût du projet sera acté au prochain conseil.

AMÉNAGEMENT JARDIN DU CURÉ

Faire venir un paysagiste pour des conseils concernant la végétalisation.

Décrépissage du mur à droite

Prévoir une rampe en pierres de taille, voir avec l'entreprise SCHWARTZ

Discuter au prochain conseil des équipements à prévoir : percussion, matériels sportifs...

Séance du 23 Janvier 2024

SENTIERS

Nettoyage des Calvaires en cours

Panneaux sentiers en cours de création

7 grands panneaux

2 panneaux de Départs-circuits

5 panneaux historiques

Pupitres d'orientation de les calvaires (7 croix de chemin)

Prévoir le nombre et l'emplacement de bancs et tables de pique-nique

COM'COM DU PAYS DE BITCHE

Mr Le Maire expose au Conseil l'enquête en cours par la Cours Régionale des Comptes, concernant l'attribution du marché de la collecte des déchets, pour soupçon de favoritisme.

Mr Le Maire informe que plusieurs maires de La Communauté des Communes du Pays de Bitche ont fait un signalement auprès du Procureur de la République et explique, qu'en cas de non signalement, un maire peut être poursuivi pour complicité.

2024-009 Objet: **CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU GRAND EST: Rapport d'observations définitives – Communauté de Communes du Pays de Bitche – Exercices 2018 et suivants.**

Suite au courrier électronique du 27 décembre 2023 émis par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), et conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières « *Le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.* »

Le Maire présente le rapport de la CRC au Conseil municipal, qui est appelé à en débattre. Le document a été envoyé aux conseillers municipaux 27 décembre 2023 afin qu'ils puissent avoir le temps d'en prendre connaissance.

En synthèse, après avoir contrôlé les comptes et la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Bitche (CCPB) pour les exercices 2018 et suivants, le rapport de la CRC établit les observations suivantes, qui portent notamment sur la situation financière, le site verrier de Meisenthal, la gestion couteuse des déchets et la sélection d'un prestataire dont le tarif est de 33% plus élevé que le moins disant.

Après avoir évoqué et débattu sur les 4 points, le débat s'est surtout attardé sur l'attribution du marché « Prestations de collecte transport et de mise à disposition de contenants pour déchets ».

L'attribution de ce marché comme l'évoque la Chambre Régionale de Comptes est entachée d'irrégularités susceptibles de conclure à un vrai délit de favoritisme.

Monsieur le Maire détaille l'article 40 du code de procédure pénale « **Conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 40 du code de procédure pénale, le maire est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes ou les délits, dont il acquiert la connaissance dans l'exercice de ses fonctions.** »,

Séance du 23 Janvier 2024

Il informe le conseil municipal de procéder au signalement auprès du procureur de la République concernant l'attribution du marché « Prestations.... »

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport, après avoir entendu l'exposé du maire :

- **CONSTATE** les différents constats et prend acte du rapport de la CRC.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

LITIGE GFA LOISIRS

2024-008 Objet: **CHASSE COMMUNALE 2024-2033: GFA LOISIRS – Réserves et enclaves – Assignation en justice**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LOISIRS (GFA LOISIRS) ayant son siège 14 rue St Martin à 57410 BETTVILLER a assigné devant le tribunal judiciaire de Sarreguemines la commune en contestant les rejets d'enclaves et de réserves de certaines parcelles par la délibération du 25 septembre 2023.

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

- La séance doit avoir lieu le mardi 6 février 2024 à Sarreguemines.
- La commune sera représentée par

Maître Paul HERHARD

Avocat

8 rue Haute Pierre

57000 METZ

- Il reprend la délibération du 25 septembre 2023 dans son ensemble

- Il invoque également que pour des raisons de sécurité évidentes scinder une forêt par une demande d'enclaves créerait une situation d'insécurité qui engendrerait un danger aussi bien pour le réservataire que pour l'adjudicataire du lot 1 de Rimling.

- En effet comme ces enclaves touchent et s'imbriquent substantiellement dans la forêt communale en cas d'action de chasse simultanée du réservataire d'un côté et de l'adjudicataire du lot 1 de l'autre, le risque d'accident de chasse en cas de tirs serait irréfutable.

- Si les enclaves de la forêt étaient validées le cahier des charges type des chasses Communales de la Moselle, article 23 - titre 6, ne pourrait être respecté.

- En aucun cas en tant que chargé de la sécurité Monsieur le Maire ne peut se permettre dans l'élaboration des lots de chasse de se passer de l'aspect sécuritaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver en complément de la délibération du 25 septembre 2023 l'argumentation de la sécurité qui est la priorité des priorités.

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le maintien des arguments de la délibération du 25 septembre 2023
- **INSISTE** également sur le volet sécuritaire concernant les refus de certaines enclaves et réserves.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DIVERS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Une remise à plat des subventions aux associations sera débattue et décidée lors du prochain conseil municipal.

ENTRETIEN DES FOSSÉS ET COURS D'EAU

Un devis entretien/élagage et nettoyage a été remis par la Société VERTECH Espaces Verts, concernant le Fossé du Bruehl, d'un montant de 16 560.00€ TTC

ELECTION EUROPÉENNE : 9 juin 2024

BULLETIN MUNICIPAL : imprimé par l'entreprise L'HUILLIER
Sera distribué dans les prochains jours

VOYAGE A BASSAC :

18 personnes inscrites

Location de 2 minibus du SUPER U

Jour de départ encore à définir

Participation Commune à définir